



DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE Yves GIRARD

Je soussigné :

Domicilié à :

Objet de la location :

Pour le : de heures à heures.

Je déclare qu'en cas d'annulation, j'en avertirai la mairie dans le délai minimum d'un mois, soit avant le, date limite, sous peine de quoi, je verserai d'une indemnité égale à 50% du montant de la location. Pour toute réservation un acompte représentant 50 % du coût total sera versé au moment de la réservation.

A la remise des clés, une caution de 152 Euros sera demandée.



Je déclare que je possède une assurance responsabilité civile garantissant les dégâts éventuels occasionnés par moi-même ou par les personnes présentes à la manifestation que j'organise à la salle Yves GIRARD :

Attestation d'assurance en cours de validité à fournir

TARIFS

REACTUALISER ANNUELLEMENT

HABITANT DE LA COMMUNE

<input type="radio"/>	Petite salle	150€
<input type="radio"/>	Petite salle + cuisine	200€
<input type="radio"/>	Petite salle + cuisine + lendemain	230€
<input type="radio"/>	2 salles + cuisine	250€
<input type="radio"/>	2 salles + cuisine + lendemain	290€
<input type="radio"/>	Vin d'honneur	100€
<input type="radio"/>	Suppléant chauffage du 01.11 au 30.04	60€
<input type="radio"/>	Salle annexe pour conditions particulières	50€

HABITANT HORS DE LA COMMUNE

<input type="radio"/>	Petite salle + cuisine	300€
<input type="radio"/>	Petite salle + cuisine + lendemain	340€
<input type="radio"/>	2 salles + cuisine	360€
<input type="radio"/>	2 salles + cuisine + lendemain	390€
<input type="radio"/>	Suppléant chauffage du 01.11 au 30.04	60€

Je certifie que je verserai la somme correspondant au tarif en vigueur à la date de la location, au représentant de la Commune, à sa première réquisition, soit lorsque les clés seront retirées à la Mairie, le jour ou la veille de la location.

En **cas de dégradation** ou de casse d'objet, je m'engage à **verser une indemnité** fixée par le Conseil Municipal, égale au prix du remplacement du matériel détérioré.

Je m'engage à :

- * **Laisser la salle YVES GIRARD propre**, soit la salle balayée, le sol de la cuisine et les toilettes lavées, le matériel emprunté nettoyé et rangé, merci d'apporter vos produits d'entretien,
- * **Après la location Fermer : le gaz, éteindre les lumières et fermer à clé toutes les portes,**
- * **Ne pas mettre de décoration inflammable.** En cas d'incidents, je serais alors seul(e) responsable,
- * **Garer et faire garer toutes les voitures sur la place**, et non en bordure de la salle Yves GIRARD, conformément à la réglementation matérialisée par les panneaux,
- * La cour ne doit en aucun cas être fermée pour laisser le libre accès aux annexes ; le stationnement y est interdit afin de laisser l'entrée libre aux véhicules de secours,
- * **Respecter le règlement** de la salle Yves GIRARD, et les **prescriptions éditées dans la présente demande de réservation.**

◆ Lieu : Date : Signature :

ACCORD **REFUS**

Avis du Maire :

.....

.....

GESTION DE LA SALLE

SECURITE

- ✿ Afin de répondre aux normes de sécurité, le nombre de personnes est limité à 250.

BRUIT

- ✿ Il est impératif de bien faire respecter le calme et le repos du voisinage en limitant au maximum toute manifestation bruyante (musique, klaxon, claquement de portières.)
Toute répétition la veille des manifestations est interdite.

STATIONNEMENT

- ✿ La réglementation du stationnement sera régulièrement contrôlée par le service d'ordre. Pour des raisons de sécurité seuls les véhicules du traiteur seront autorisés dans la cour.

RESERVATION DE LA VAISSELLE

<i>Vaisselle</i>	<i>Quantité demandée</i>
Assiettes plates	
Assiettes creuses	
Assiettes a dessert	
Fourchettes	
Couteaux	
Petites cuillères	
Grandes cuillères	
Verres à pied	
Tasses à café	
Pichets	

Tarif en cas de vaisselle cassée

Assiettes	1.50€
Verres	1.50€
Tasses	1.50€
Pichets	5€